

COLLOQUE
Handicaps d'origine
psychique

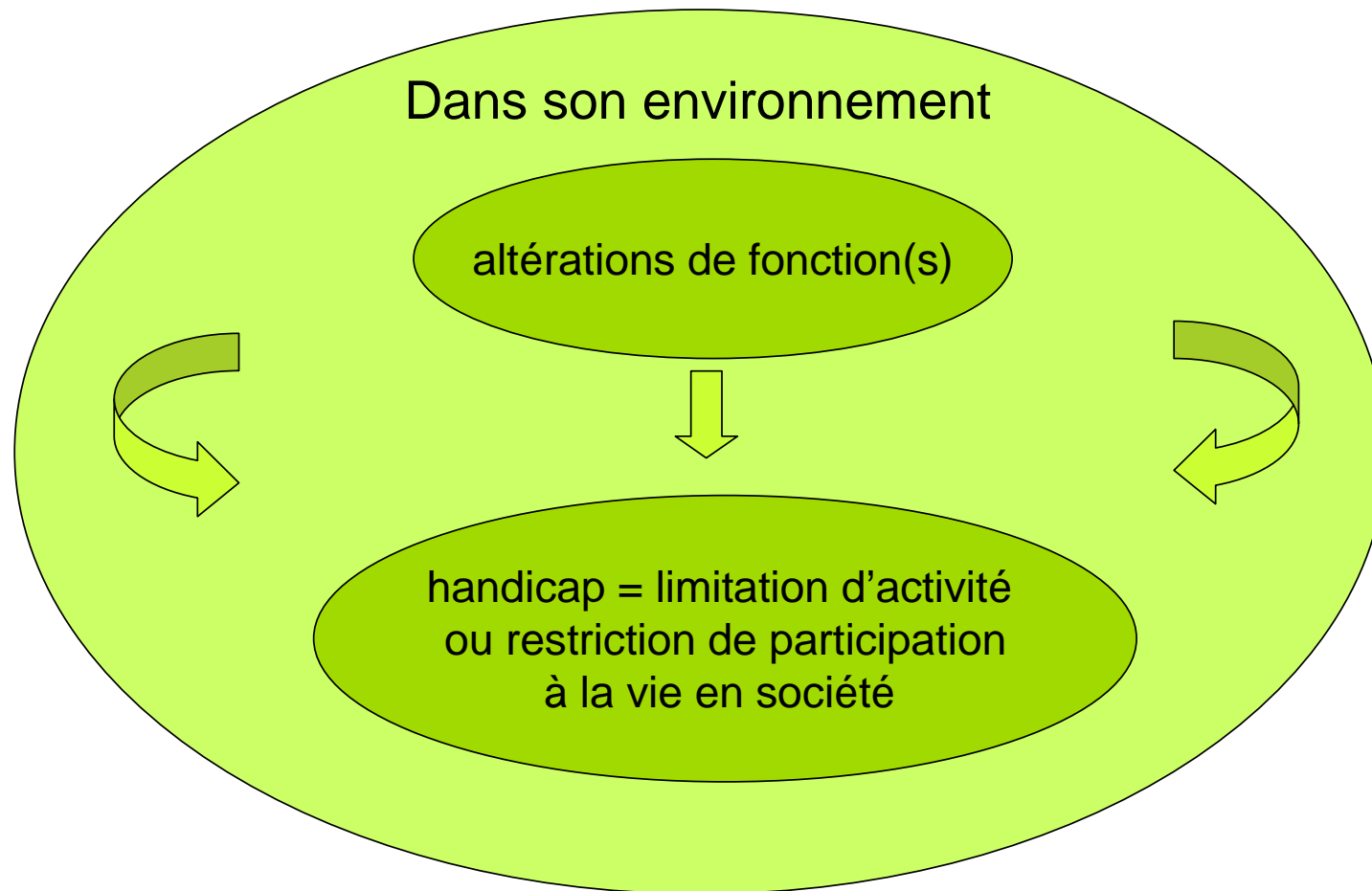
23 mars 2009

Palais des congrès
de Versailles

Le GEVA

Guide d'évaluation des besoins de
compensation des personnes
handicapées

La définition du handicap dans la loi de 2005 :



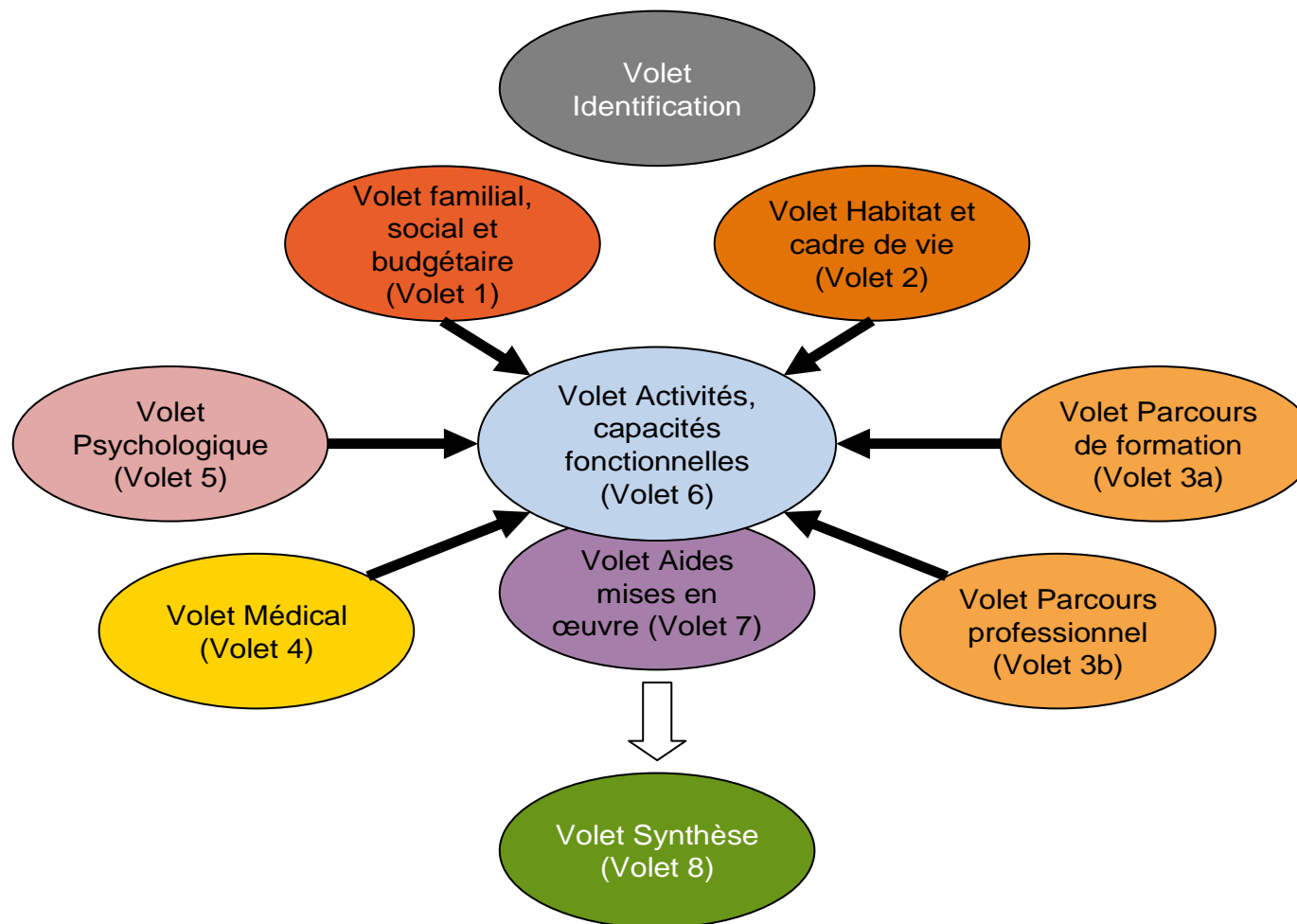
Les conséquences juridiques de cette définition

- Nécessité d'une évaluation pluridisciplinaire
- Prise en compte des besoins de la personne et de son environnement (*on passe d'un système d'aides forfaitaires à un système d'aides individualisées*)
- Une conception large du droit à compensation (qui inclut toutes les réponses individuelles et collectives aux besoins des personnes handicapées)
- On devrait dire "handicap d'origine psychique", les altérations des fonctions psychiques étant des causes et non le handicap lui-même

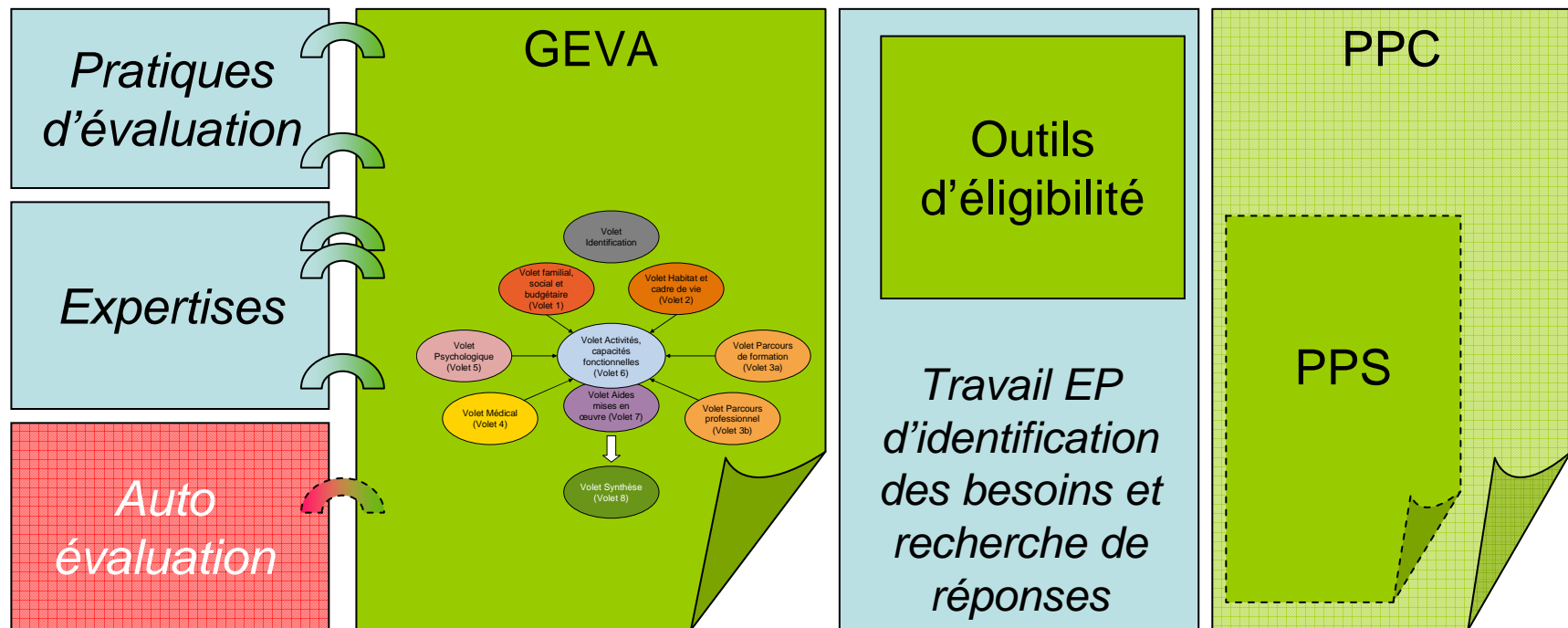
Le GEVA, un outil qui s'appuie sur ces fondements conceptuels

- Le Guide d'évaluation multidimensionnelle, publié au Journal Officiel par arrêté en mai 2008 vient outiller les équipes d'évaluation des MDPH
- Il devient ainsi la référence pour l'évaluation des besoins de compensation par les équipes pluridisciplinaires
- Il est aussi le texte de référence pour les nomenclature du système d'information
- Les différents axes de description de la situation de la personne et de ses besoins y sont représentés
- http://www.cnsa.fr/rubrique.php3?id_rubrique=131

La logique de l'outil du GEVA



L'évaluation et l'élaboration d'un plan personnalisé de compensation



La GEVA Compatibilité

